



Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.  
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche [goyheneche02@orange.fr](mailto:goyheneche02@orange.fr) 03 23 38 01 45.  
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>

## Arrivederci, amico...



**Jean-Pierre VALENZISI** nous a quitté, en ce mois de Janvier 2023, à quelques jours de ses 77 ans...

Le village perd un de ses plus fidèles amis, tant il a partagé nos moments de festivité, avec sa bonne humeur inébranlable et sa façon de légendaire.

Sa «tchatte», il la tenait probablement de ses origines Italiennes dont il était très fier. Lorsqu'il racontait une de ses innombrables histoires, il prenait souvent l'accent méditerranéen et la gestuelle si chatoyante des conteurs Transalpins... Toujours prêt à rendre service, je me souviens, quand j'allais l'importuner en plein après-midi, pour lui emprunter son échelle, parce que les gamins de mon école avaient envoyé leur ballon sur les toits... Il m'accueillait chaque fois avec une indéfectible bonne humeur...

Nous avons une pensée émue pour son épouse Michelle, qui fut secrétaire de Mairie de notre village de 2005 à 2015, pour sa fille Catherine qui fut adjointe au Maire de 2001 à 2008, ainsi que pour tous ses enfants et petits-enfants...

# **Edito: Nous sommes en guerre... Mais cette fois pour de vrai!**

Dans un ancien édito, je commençais par ce titre: **nous sommes en guerre!**

Mais cette assertion était un peu symbolique, puisque l'engagement de notre pays se limitait à fournir des armes non létales. Aujourd'hui, c'est plus sérieux, l'Ukraine nous demande de l'équiper de chars lourds pour organiser sa contre-attaque, repousser son ennemi Russe en dehors de ses frontières et pourquoi pas, le poursuivre sur son territoire... Dans ces conditions les Pays Européens, dont le notre, ne peuvent plus se targuer d'une non belligérance pour tenter d'influencer l'issue de ce conflit par une voie diplomatique... Nous sommes en guerre pour de bon...

Que va t-il se passer dès lors que les Ukrainiens franchissent la frontière Russe avec nos chars ?... Le dictateur fou estimera t-il que nous attaquons son pays, et qu'il est légitime qu'il le défende en utilisant l'arme nucléaire?... Dès lors, nous nous dirigeons droit vers une fin du monde qui règlera prématurément le problème de la crise climatique... L'humanité ne fera plus de mal à la planète car il n'y aura plus d'humanité...

## **Retour sur le Conseil Municipal du 9 Décembre...**

**J'**avais déjà commenté l'intervention du conseiller WATON sur l'augmentation des impôts locaux, mais quelques petites choses m'avaient également fait tiquer concernant les informations diffusées dans ce compte-rendu...

Voici d'ailleurs la retranscription de ce compte-rendu:

### **. Réunion du Conseil Municipal du 9 Décembre 2022...**

Procès verbal du vendredi 9 décembre 2022.

*L'an deux mil vingt deux, le vendredi 9 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Mme Sylvie LELONG, Maire d'UGNY-LE-GAY.*

*Étaient présents: Mme Sylvie LELONG, Mrs Jean-Louis GAMBART, Joël THEVENIN, Charles WATON, Raymond COUTTE, Jimmy LETUPPE, Edouard MENNECART*

*Absents excusés: Mme Patricia FEROT qui a donné pouvoir à Mr Charles WATON, Gilles VIEVILLE.*

*Absent: Julien COUTTE*

### **\_ Attributions de compensation définitives...**

Madame le maire explique:

La commune verse à l'USEDA pour le déploiement de la fibre optique une participation aux travaux ce qui constitue un fonds de concours pour un montant de 1 848 euros. La CA versait à la commune une dotation de solidarité à hauteur de 50% du coût appelé par l'USEDA soit 924 euros.

La chambre régionale des comptes, dans son rapport en date du 12 mai 2022, a constaté une irrégularité en indiquant que l'aide accordée par la CACTLF pour sa participation au déploiement de la fibre optique n'est pas une dotation de solidarité mais plutôt un fonds de concours.

Or, il ne peut être versé à une commune un fonds de concours qu'elle utiliserait ensuite pour financer un autre fonds de concours.

Les critères pour une dotation de solidarité sont très spécifiques et de plus, en l'absence d'un pacte financier et fiscal, la CA ne peut décider librement du montant de la dotation.

Afin de ne pas léser les communes, il a été proposé par la CLECT de transformer les dotations de solidarité en attributions de compensation.

Cette procédure nécessite un accord unanime du conseil communautaire ce qui a été le cas. Il faut maintenant une délibération de la commune pour accepter ces nouvelles attributions de

compensation. Nous reversions à la CA 15 128 euros, somme à laquelle la CA propose de déduire 924 euros, ce qui resterait à payer en attributions de compensation 14 204 euros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de l'attribution de compensation définitive de la commune au titre de 2022.

### **\_ Informations diverses...**

Madame le maire rend compte de l'ouverture des plis du mardi 06 décembre avec l'ADICA et pour la création des plateaux. Dans le cadre d'une procédure restreinte, l'entreprise EIFFAGE n'a pas donné réponse, l'entreprise GOREZ: 46 640, 34 euros et l'entreprise COLAS: 69 297,48 euros. L'offre de COLAS dépasse largement l'estimation faite par l'ADICA, elle n'est pas retenue. L'entreprise GOREZ est donc retenue, son offre étant conforme à l'estimation de l'ADICA. En marge de ces travaux, il sera demandé d'aménager le trottoir de Mr Henri COUTTE...

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé aux membres du Syndicat du Bois l'Abbé de Mr GIROD qui déclare ne plus avoir d'eau potable depuis juin 2022. Une explication sera demandée à Mr de LAURISTON, président du Syndicat...

\_Visite de courtoisie de Mr José BEURAIN, député, ce vendredi 9 décembre à 17 heures.

\_Chantier d'insertion: les travaux d'isolation du couloir seront terminés au plus tard mercredi 14 décembre.

\_Mr Bernard GERMAIN propose au conseil municipal 3 poteaux téléphoniques pour la création du boulo-drome. Le conseil ne souhaite pas «acheter» les poteaux.

\_Mr Raymond COUTTE demande l'extinction des candélabres à 22 heures et rallumage vers 6 h, 6 h 30. Mme le Maire propose de faire un essai et de voir la réaction des habitants.

\_Le panneau de limitation de 50 km/h a été livré, il ne reste plus qu'à l'installer.

\_Charles WATON s'inquiète de l'augmentation de la taxe foncière. Mme le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taxes COMMUNALES et que Mme Patricia FEROT se renseignera auprès du trésor public.

### **. Enfin une délibération claire et honnête...**

Dans ce compte-rendu Madame la Maire reprend une délibération qu'elle avait présentée le 22 Octobre 2022, concernant la participation de la commune à l'installation de la fibre optique...

Pour rappel, lorsqu'il a fallu installer la fibre, l'État Français a établi le plan «France très haut débit », doté de plus de 3 milliards d'euros sur 10 ans, à charge pour les opérateurs de construire le réseau... Mais ceux-ci devaient se prononcer pour faire les travaux, dans une procédure dite AMI (Appel à Manifestation d'intérêt)... Sauf que pour nos petits villages de «bouseux», personne ne s'est porté volontaire, et nous avons dû payer notre réseau : 19 000 euros à payer sur 20 ans pour notre petite commune!

Et c'est là qu'apparaît le hic... Car les conseillers communautaires, qui sont pour la plupart Maires de leur commune, ont décidé qu'une partie de l'argent serait ponctionnée sur le budget de l'agglomération, qui a décidé de le verser sous forme de dotation de solidarité... Sauf que ce versement n'a absolument pas les caractéristiques d'une participation solidaire, mais d'un fonds de concours... Et ça c'est illégal !

Pour lever cette illégalité, l'agglomération a «fondu» cette pseudo-dotation dans les attributions de compensation, ce qui est, à mon avis tout aussi illégal...

Mais que pense la cour régionale des comptes de cette «entourloupe» procédurale?

J'ai posé la question à cette docte assemblée, dans une lettre dont voici les termes:

" à Monsieur le Président de la Cour Régionale des Comptes,

Dans le rapport de la cour intitulé "COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE Tome 2 - Enquête nationale sur l'intercommunalité (Département de l'Aisne)" vous rappeliez le caractère illégal du versement de dotations de solidarité concernant la participation de l'agglomération au financement de la fibre par les communes membres (chapitre 2.4.3 page 34). Cette dotation a en effet les caractéristiques d'un fonds de concours et ne se fonde en aucun cas

sur des critères de richesse et de péréquation entre les communes...

Pour résoudre ce problème, le Conseil Communautaire a décidé d'intégrer cette dotation de solidarité dans les attributions de compensation, sans respecter un certain nombre de critères tenant compte «de l'écart de revenu, du potentiel fiscal ou du potentiel financier par habitant». Cela lui évite de rédiger un pacte financier et fiscal, rédaction qui sera difficile j'en conviens, vu la perception négative de beaucoup de communes de notre territoire vis-à-vis de l'intercommunalité.

La CACTLF a l'habitude de considérer ces attributions de compensation comme un fourre-tout fiscal bien commode pour "cacher la poussière sous le tapis"... Un ancien Président de la communauté a d'ailleurs comparé ces attributions à une boîte de Pandore...

Cette pratique n'est pas nouvelle, et déjà, en 2017, l'ancienne CCCT (Communauté de Communes Chauny Tergnier), avait intégré les dotations de solidarité dans les attributions de compensation pour ne pas avoir à les négocier (ou les réviser) dans la nouvelle agglomération issue de la fusion avec les Villes d'Oyse...

J'aimerais connaître votre avis sur cette pratique qui, de mon point de vue, ne résout pas le problème que la cour a soulevé, et surtout, permet aux élus de notre territoire, de ne pas aborder avec courage et franchise un problème qui fâche; l'élaboration d'un pacte financier...

Tout cela est-il parfaitement réglementaire?...

*La suite au prochain numéro...*

## **. La gestion de l'eau potable: le grand foutoir!**

Madame la Maire a reçu une réclamation d'un administré, qu'elle rapporte en ces termes dans son compte-rendu :

«... Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé aux membres du Syndicat du Bois l'Abbé de Mr GIROD qui déclare ne plus avoir d'eau potable depuis juin 2022. Une explication sera demandée à Mr de LAURISTON, président du Syndicat...»

Alors là, les bras m'en tombent!!! Madame la Maire va régler un problème de distribution d'eau directement avec le Président du Syndicat des eaux du Bois l'Abbé... Mais est-ce-qu'elle sait que depuis 2020, c'est la Communauté de communes qui gère ce genre de problème?... Elle n'a pas exploré le site de l'agglomération et n'a pas vu cette information?...

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | EMPLOI | TRANSPORT | HABITAT | URBANISME | ENVIRONNEMENT/DECHETS | EAUX & ASSAINISSEMENT | SERVICES A LA POPULATION

### Contacts

Relation clientèle :	Intervention Eau :	Intervention Assainissement :
VEOLIA 104 rue Géo Lufbery à Chauny ou 39 rue de la République à La Fère 09 69 36 72 61 eau.veolia.fr	VEOLIA 104 rue Géo Lufbery à Chauny ou 39 rue de la République à La Fère 09 69 36 72 61 eau.veolia.fr	Assainissement autonome : Contrôles à réaliser par le prestataire de votre choix. Contacter la Communauté d'Agglomération pour plus d'informations / 03 75 30 00 35

Donc, si je résume la situation, le Président de l'agglomération, qui a l'autorité pour la distribution d'eau potable met en place un service responsable des interventions pour les particuliers, et Madame Sylvie LELONG, Maire d'UGNY LE GAY, ne pense même pas à orienter le plaignant vers les services concernés et fait sa petite cuisine avec Monsieur de LAURISTON, au mépris de l'autorité distributrice d'eau potable, et dans son dos de surcroît... C'est du foutage de gueule ou de l'incompétence?...

**Bon il faut dire qu'en matière de gestion de l'eau, c'est le grand n'importe quoi!**

Déjà, dans le numéro précédent, la Rive n° 33, j'avais fait un petit article sur les incohérences de la gestion de l'assainissement non collectif. Hors si on regarde le rapport sur l'eau de l'année 2021, on reste un peu perplexe face aux graves lacunes que comporte ce rapport...

Autant ce rapport répond dans les règles de l'art au mode de transmission des informations consacrées au périmètre dont il a directement la charge, autant pour tous les syndicats qu'il n'a pu absorber car dépassant le périmètre de l'agglomération, aucune information ne nous est donnée pour la gestion de l'eau potable... Comme si les habitants de ces communes n'existaient pas et que l'agglomération se désintéressait de la gestion de l'eau sur ces territoires...

Pire, les communes n'étant plus compétentes pour la distribution de l'eau, ce sont les représentants de l'agglomération qui sont censés siéger dans ces syndicats, selon le principe de la représentation substitution (qui consiste à remplacer les délégués des communes par les délégués du Conseil communautaire...)...

Hors le Conseil communautaire du 16 Décembre 2019 a désigné les délégués de l'agglomération aux Conseils d'administration de ces syndicats, mais sans rien substituer du tout puisque ce sont les conseillers municipaux des communes membres qui ont été choisis pour représenter l'agglomération... Et comble de laisser-aller, ils n'ont pas été renouvelés au moment des élections de 2020, si bien que Monsieur DAZIN, qui a perdu les dernières élections est encore délégué de l'agglomération au syndicat des eaux du Bois l'Abbé...

Dans tout cet imbroglio, le premier qui pâtit de cette gestion un tantinet incohérente c'est le citoyen!

Pour clore ce dossier, il serait bon que l'agglomération mette bon ordre dans tout ce «foutoir», et surtout se retrouse les manches pour organiser la compétence eau & assainissement dans le but de loger tout le monde à la même enseigne...

## Les vœux de Madame la Maire.....



Sylvie Lelong a présenté les principaux projets prévus en 2023.

Madame la Maire a présenté ses vœux à la population. La presse locale a relaté ce moment en ces termes:

«... la commune va installer quatre plateaux surélevés et des caméras de surveillance. Sylvie Lelong, la première magistrate, a présenté ses vœux dimanche.

«C'est avec le Comité des Fêtes que cette cérémonie a lieu, et c'est un vrai bonheur que de se retrouver...» Depuis 2020, des aménagements

et la réfection du mur ont été effectués au cimetière. Des travaux de drainage ont aussi été réalisés et un espace dédié aux containers pour ordures ménagères a été créé afin d'éviter aux camions-bennes de faire une marche arrière sur 70 mètres. Une pièce aux livres située à l'étage de la mairie a par ailleurs été finalisée et des travaux d'isolation et de peinture ont été faits. Les conseillers municipaux ont contribué à une partie de ces réalisations. Fin janvier 2023, quatre plateaux surélevés seront positionnés sur différents axes routiers de la commune afin de réduire la vitesse jugée excessive. «Pour cela, nous avons bénéficié des amendes de police.» Sous réserve de l'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux, une vidéo-protection composée de 7 caméras sera installée. «La pose d'une caméra au cimetière est attendue par les habitants qui déplorent des dégradations et des vols», a expliqué Sylvie Lelong. Dans un autre registre, une rampe pour les personnes à mobilité réduite, sera installée à la mairie par les équipes des chantiers d'insertion. Grâce aux chantiers d'insertion, la commune réalise des travaux à moindre coût car seuls les matériaux sont facturés. a précisé l'Édile...»

A en croire le journaliste de notre journal local, notre Maire nage dans le bonheur... Un de nos amis propose qu'à l'instar du roi du Bhoutan qui a institué un indice de BNB (Bonheur National Brut), Madame la Maire mette en place **l'indice BCB (Bonheur Communal Brut)**...

Car à la lecture de cet article, nous apprenons que notre village va bientôt nager dans le bonheur absolu puisque la municipalité «s'attaque à la sécurité»!

Des ralentisseurs à foison pour massacrer le soubassement de nos voitures, des caméras pour surveiller nos allées et venues: les Ugniens vont nager dans la félicité!

Madame la Maire en a profité pour présenter le bilan de son action au cours de ces trois premières années de mandat; ou plutôt de son inaction, car à part quelques grilles d'acodrain et une mini plate-forme pour recueillir une poubelle, il n'y a décidément pas grand-chose...

Cependant, elle a oublié l'aménagement du bosquet de la rue Abbot et la pose de l'antenne téléphonique... Lapsus révélateur... Peut-être parce que le nettoyage de cet espace vert a été effectué par un artisan local qu'elle ne porte pas dans son coeur, et que l'antenne téléphonique a été obtenue grâce à l'énergie et l'opiniâtreté d'un conseiller municipal qu'elle a laissé «virer» de son Conseil Municipal...

Enfin, Madame la Maire se targue de faire les travaux de la Mairie à moindre coût parce qu'elle fait intervenir le chantier école de l'agglomération... Mais elle semble oublier que pour ce chantier école, c'est quand même le contribuable qui paye! Certes le contribuable National, mais aussi le contribuable territorial, puisque l'Agglomération doit prendre en charge une partie du salaire des intervenants... Alors ne laissons pas croire aux citoyens que tout cela ne lui coûte rien!

## Couchers de soleil sur Ugny le Gay.....

**Malgré le temps maussade de ces derniers jours, la nature hivernale n'a pas été avare de magnifiques couchers de soleil sur le Mont Peleu... En voici quelques spécimens.**

